



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Master Urbanisme : Paysage, Evaluation environnementale et Projet de Territoire

Urbanisme et aménagement



Niveau d'étude
visé
BAC +5



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante(s)
UFR Sciences
des Territoires
et de la
Communication,
CFA Bordeaux
Montaigne



Langue(s)
d'enseignement
Français

Parcours proposés

- > Master 1 Urba : paysage, éval. env., et projet de territoire
- > Master 2 Urba : paysage, éval. env., et projet de territoire

Présentation

Le Master mention Urbanisme et aménagement de l'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU) de l'Université Bordeaux Montaigne propose 3 parcours :

- * **Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale et Projets de Territoire** (UPEPT)
- * Urbanisme : Stratégie, Projets et Maîtrise d'Ouvrage (USPMO)
- * Urbanisme et aménagement – Double Diplôme Bordeaux-Florence (DDBF)

Le parcours UPEPT forme en deux ans des urbanistes spécialisés dans la conception et le pilotage des projets d'urbanisme et de territoire en mobilisant les démarches et outils du paysage et de l'évaluation environnementale dans une posture d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Son fort ancrage dans le monde professionnel, la pluridisciplinarité de ses enseignements, la diversité des intervenants professionnels, l'articulation entre ateliers de projet et cours magistraux, préparent les étudiants à devenir des urbanistes capables de s'adapter à des situations professionnelles variées dans une démarche critique et responsable.

Il est ouvert à l'apprentissage depuis 2018 (plus d'informations dans l'onglet "Alternance" plus bas). Un stage long en situation professionnelle est obligatoire en M1 et en M2

Le parcours UPEPT est co-accrédité par l'École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux (ENSAPBx)

Site du département : [https:// www.iatu-bordeaux.fr](https://www.iatu-bordeaux.fr)

Modalités des contrôles des connaissances 2022-2023 :

Objectifs

Le parcours UPEPT est conçu dans une logique de filière de la L3 (L3 UADTD) au M2 permettant l'acquisition progressive



de la diversité des compétences attendues en urbanisme avec les objectifs suivants :

- * L3 : Initier
- * M1 : Expérimenter
- * M2 : Conduire et réaliser

Les deux années de master proposent des enseignements de tronc commun avec le Master USPMO et des enseignements spécifiques au parcours UPEPT. Ceux-ci permettent l'acquisition d'une culture approfondie des démarches environnementales et paysagères dans les projets d'urbanisme et de territoire.

En Master 1 :

Le tronc commun conjugue l'acquisition de savoirs propres aux champs de l'urbanisme (champs culturels, réglementaires, financiers et scientifiques) et leur mise à l'épreuve dans des situations concrètes. Il permet à l'étudiant d'expérimenter la complexité de l'action en urbanisme et de développer une pensée critique. Un mémoire individuel de recherche, nourri ou pas de l'expérience professionnelle du stage, est soutenu en fin d'année.

Les enseignements de spécialité apportent des savoir-faire en matière de représentation de l'espace et des projets, dont l'usage des SIG et de la CAO, de conception du projet d'urbanisme en situation de revitalisation des communes et intercommunalités rurales et de stratégies de planification environnementale et paysagère.

En Master 2 :

Le tronc commun renforce les savoirs et compétences attendus à un niveau professionnel pour la conduite opérationnelle des missions de l'urbaniste. Il développe plus particulièrement la connaissance et la compréhension des institutions, des instruments et acteurs de l'urbanisme, des défis contemporains de l'urbanisme, des modalités de financement, de conception participative et d'évaluation des projets.

Les enseignements de spécialité abordent l'opérationnalité de l'évaluation environnementale dans les projets d'urbanisme, les dispositifs de compensation des stratégies

territoriales, les conditions du projet d'urbanisme en contexte littoral, la programmation et la planification de la ville nature.

Un mémoire universitaire fondé sur l'expérience professionnelle de stage et soutenu à l'oral conclut la formation.

Les + de la formation

L'ancre dans le monde professionnel local et national :

- * L'implication des professionnels dans l'enseignement (50% des heures des masters 1 et 2) accompagnant et conseillant les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi.
- * Une pédagogie d'ateliers de projet sur commande réelle et un stage professionnel obligatoire en M1 et M2.
- * Des évaluations des savoirs et savoir-faire en contrôle continu intégral permettant à l'étudiant d'évaluer sa progression dans l'apprentissage par compétences et d'affiner son projet professionnel.
- * Une organisation groupée des cours sur trois jours en M1 et M2, favorisant l'apprentissage et la présence de professionnels en formation continue.
- * Un réseau-relai actif de partenaires professionnels et de diplômés mobilisables pour la recherche de stages et d'emplois.
- * Une association d'étudiants, UTOPOS, qui contribue au lien entre les promotions et avec les partenaires professionnels.

L'ouverture internationale :

- * Un voyage d'étude d'une semaine en M2 dans une grande ville européenne, combinant visites et workshop avec des étudiants en urbanisme des villes d'accueil.
- * Les partenariats de recherche et d'enseignement avec des universités partenaires (Erasmus ou double-diplôme).
- * L'Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme (IATU) est membre de l'Association of European Schools of Planning (AESOP)

Co-accréditation et labellisation :

- * Le parcours UPEPT est co-accrédité par l'**ENSAP de Bordeaux**, ouvrant des passerelles pour rejoindre la formation paysage à l'issue du M2 et dispensant des temps



de pédagogie partagés avec les étudiants des formations de l'ENSAPBx.

- * Le parcours UPEPT est labellisé par l'**Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme** (APERAU France-Europe et APERAU International) qui valide la qualité professionnelle des formations en urbanisme. Il permet aux diplômés d'accéder à la qualification d'urbaniste délivrée par l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) après seulement deux ans d'exercice.

Établissement(s) cohabilité(s)/ partenaire(s)

<http://www.bordeaux.archi.fr/>

Laboratoire(s) partenaire(s)

Le master prépare au doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme (section 24 CNU) en régime général ou en CIFRE. Il est adossé pour la recherche à l'UMR CNRS 5319 PASSAGES et à l'École doctorale de l'Université Bordeaux Montaigne

<https://www.passages.cnrs.fr/>

Organisation

Organisation

La formation est organisée sur 2 ans.

Les enseignements ont lieu de septembre à fin mars, du lundi au mercredi en M1 et du jeudi au samedi en M2, favorisant l'alternance et la réalisation de stages à temps partiel en parallèle des enseignements durant toute leur formation.

D'avril à septembre, les étudiants réalisent leurs stages professionnels à plein temps et préparent leur mémoire dont la soutenance a lieu entre juillet et mi-septembre.

Chaque semestre combine enseignements de tronc commun et de spécialité dans une logique de progressivité : expérimentation critique des savoirs par leur mise en situation concrète en M1 et acquisition des compétences professionnelles permettant la conduite et la réalisation responsable des missions de l'urbaniste en M2

Les enseignements par UE sont organisés et évalués en termes de compétences en référence aux trois missions principales de l'urbaniste : diagnostic, stratégie (élaboration et conception) et opérationnalité, telles que définies par la fiche RNCP 31470 urbanisme et aménagement et le référentiel métiers de l'OPQU.

Modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC)

Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC), définies conformément au Code de l'Éducation, règlementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université Bordeaux Montaigne, et définissent, pour chaque élément pédagogique du semestre ou de l'année de formation, le régime d'examen ainsi que les modalités d'évaluation retenues.

[Télécharger le fichier «MECC MTP1 MTP2 Master Urbanisme Paysage Evaluation environnementale et Projets de territoire UPEPT.pdf» \(524.4 Ko\)](#)

Comprendre les modalités de contrôle des connaissances :

[cliquez ici](#)

Pour en savoir plus, consulter le [règlement des études](#)

Ouvert en alternance



La formation est également organisée en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation en 2 ans (Master 1&2) ou en 1 an (Master 2).

Contact : [🔗 CFA Bordeaux Montaigne](#)

[🔗 Se renseigner sur le CFA Bordeaux Montaigne](#)

Admission

Conditions d'accès

La capacité d'accueil du master est de 20 places. Cette capacité comprend les recrutements des candidats sur titres français et étrangers ainsi que les étudiants sous "convention césure" qui réintègrent la formation .

Utilisation des données personnelles dans le cadre d'une candidature pour cette formation : [🔗 pour en savoir plus](#)

En master 1 :

Avant de candidater, consulter ci-dessous le calendrier du portail national Mon Master **ainsi que** les informations relatives aux profils recherchés par les formations.

[🔗 Lien](#) vers le calendrier et informations

Licences conseillées :

- * licences aménagement, urbanisme et développement territorial durable
- * licences en sciences de l'environnement, agronomie, paysage, architecture, sociologie, sciences politiques, géographie et aménagement, droit, sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la terre, écologie

Autres titres répondant aux attendus de la formation, tels que :

- * Licence d'une autre mention

- * Diplôme français délivré par un établissement privé, certifié par l'État et publié au Journal officiel (niveau 6 selon la nomenclature des diplômes par niveau ou niveau II)
- * Diplôme étranger correspondant à un niveau bac + 3 minimum
- * Pour les formations non sanctionnées par un diplôme d'État (Diplôme d'Université, DUETI, Diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur non reconnu par l'État...), une demande de validation des études supérieures (VES) est à effectuer auprès du contact administratif de la formation (CF rubrique Présentation).

BUT et Licences professionnelles :

- * Les étudiants titulaires d'un BUT ou d'une licence professionnelle peuvent postuler pour une admission en master. Ces diplômes ayant pour objectif une insertion professionnelle directe, les candidats sont informés que les dossiers des titulaires d'une licence générale sont examinés en priorité.

Modalités de recrutement : dossier

Éléments constitutifs du dossier :

- * Lettre de motivation,
- * Curriculum vitae,
- * Diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies,
- * Projet professionnel,
- * Dossier travaux artistiques,
- * Éléments permettant le cas échéant d'attester d'expériences professionnelles,
- * Toute pièce utile décidée par la commission d'examen des vœux (voir plateforme d'admission).

Ces éléments permettront :

- * d'apprécier la nature et la cohérence du cursus antérieur du candidat au regard du master visé ainsi que les compétences acquises et les résultats obtenus ;
- * d'exposer le projet professionnel ou de recherche et la motivation du candidat.

[🔗 Lien](#) vers la délibération relative à l'admission en 1ère année de Master

Candidature sur dossier :



* Pour les candidats français, européens ou internationaux résidant en France




Cliquez sur l'image pour accéder à la plateforme de recrutement MonMaster

* Pour les candidats internationaux hors Union Européenne

 [Lien](#)

En master 2 :

Sont admis à s'inscrire de droit :

Les étudiants titulaires d'un master 1 Urbanisme : Paysage, Évaluation environnementale et Projet de Territoire de l'Université Bordeaux Montaigne :  [Se réinscrire](#)

Candidature sur dossier pour les autres cas :

Sont concernés :

- * Les étudiants de Bordeaux Montaigne avec changement de mention ou de parcours
- * Les étudiants d'une autre université française titulaires de la première année de Master de la même mention
- * Les candidats en reprise d'études

 [Accéder à Apoflux](#)

Niveau d'entrée : BAC +3

Niveau d'entrée obligatoire : Oui

Pré-requis nécessaires

DELFB B2 pour les étudiants non francophones

VAE

L'organisation de la formation, avec des cours sur 3 jours dans la semaine en master 1 comme en master 2, favorise l'intégration de parcours en formation continue, qu'il s'agisse de demandeurs d'emplois en requalification, ou de salariés en activité bénéficiant (ou pas) d'un congé de formation.

La structuration des enseignements facilite les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), y compris de VAE intégrales.

Et après

Référentiel ROME : K1802 : Développement local, K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics, K1404 : Mise en oeuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics, C1503 : Management de projet immobilier, A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Savoir faire et compétences

Compétences disciplinaires

- * Connaître les grandes problématiques contemporaines qui traversent le champ de l'aménagement des territoires et de l'urbanisme.

Connaître les processus et méthodes environnementales et paysagères de conception du projet spatial.

- * Comprendre l'organisation fonctionnelle, les dynamiques socioéconomiques et les logiques de marché (foncier, immobilier...) des différents territoires et leurs interdépendances.
- * Connaître les logiques qui structurent les jeux d'acteurs et les principes de gouvernance dans la conception et la mise en oeuvre des interventions.



- * Compréhension du contexte juridique général pour agir, concernant le droit de l'urbanisme ainsi que diverses législations indépendantes (code de l'environnement, code du patrimoine, code civil, ...).
- * Maîtriser les différentes procédures administratives pour rendre possible l'opération (modification du PLU, étude d'impact, dossiers de création et réalisation de ZAC,...) et maîtriser la rédaction des appels d'offre, des cahiers des charges de l'urbanisme opérationnel.
- * Appréhender les différentes modalités de financement des projets d'aménagement urbain (taxes d'urbanisme et d'aménagement, projet urbain partenarial, etc.) et comprendre le bilan financier d'une opération d'aménagement (zone d'aménagement concerté ou lotissement).

Compétences pré-professionnelles

- * **Analyse** : Réalisation de diagnostics et d'études préalables aux documents d'urbanisme et projets de territoire à plusieurs échelles et proposition de différentes stratégies territoriales et réponses opérationnelles en matière d'environnement et de paysage.
- * **Conception** : Conception spatiale des projets de territoire au sein d'équipes pluridisciplinaires et coordination et animation de la concertation de et autour de ces projets.
- * **Pilotage** : Préparation et suivi de la phase de réalisation du projet d'urbanisme, de territoire et du programme d'aménagement.
- * **Évaluation** : Étude de l'impact des projets d'urbanisme, d'équipements et de construction sur l'environnement et le paysage ; proposition des mesures à prendre afin de remédier aux risques et aux nuisances liés aux projets et d'optimiser les ressources locales.
- * **Pédagogie** : Conseil auprès des acteurs de l'aménagement et du public pour la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets de territoire et d'aménagement.

Compétences transversales et linguistiques

- * **Compétences transversales** :
- * Maîtriser les techniques et des outils de la représentation spatiale (dessin, cartes, SIG, CAO).
- * Maîtriser les techniques de collecte, les méthodes d'analyse territoriale et de synthèse.

- * Connaître les métiers et les pratiques professionnelles qui contribuent à l'urbanisme et à l'aménagement.
- * Connaître les valeurs de l'urbanisme : intérêt collectif, habitabilité des espaces, valeurs patrimoniales, responsabilité environnementale, prise en considération des besoins des habitants.
- * Adopter une posture réflexive et critique sur les pratiques professionnelles et les politiques d'aménagement durables.

Savoir auto-évaluer ses compétences.

- * **Compétences linguistiques** :

Maîtrise de l'anglais, niveau C1.

Insertion professionnelle

Les professionnels issus du parcours UPEPT du master urbanisme et aménagement **travaillent en** :

Agence d'urbanisme d'agglomération et bureau d'étude privé, collectivité territoriale et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) - Pays, pôles territoriaux – ou services de l'État, établissement public d'aménagement, établissement public foncier et société d'économie mixte, CAUE, organismes consulaires (Chambre d'Agriculture), Parcs naturels régionaux (PNR)

Les métiers de référence sont :

Urbaniste libéral, contractuel ou titulaire de la fonction publique territoriale (attaché ou ingénieur, par voie de concours, après commission d'équivalence pour le grade d'ingénieur), chargé d'études en urbanisme et environnement (études agricoles et foncières, études forestières et foncières), chargé de mission (ville durable, Transition énergétique et climatique, transition écologique, Projet alimentaire territorial, observatoire régional de la biodiversité), chargé d'opérations aménagement urbain et d'espaces naturels, Chef de projet (Petites Villes de Demain, Contrat de Relance et de Transition Écologique, aménagement, territoire et transition environnementale), animateur de dispositif « paiement pour services



environnementaux », responsable GEMAPI, direction de services techniques.

Plaquette Chiffres Insertion Pro (ODE) :

Poursuites d'études

En fonction du projet personnel et professionnel, il peut être envisagé à l'issue de ce master de s'inscrire dans un doctorat en **Aménagement de l'espace et urbanisme (section 24 du CNU)** (admission sur dossier).

Passerelles et réorientation

La co-accréditation du parcours par l'ENSAPBx permet un accès facilité des diplômés à la formation Paysage de l'ENSAPB.

Les candidatures sont étudiées par un jury au cas par cas.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Emmanuelle Bonneau

✉ emmanuelle.bonneau@u-bordeaux-montaigne.fr

Contact administratif

Bureau des masters Aménagement

✉ master-stc-amenagement@u-bordeaux-montaigne.fr

Établissement(s) cohabilité(s)/ partenaire(s)

✉ <http://www.bordeaux.archi.fr/>

Laboratoire(s) partenaire(s)

Le master prépare au doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme (section 24 CNU) en régime général ou en CIFRE. Il est adossé pour la recherche à l'UMR CNRS 5319 PASSAGES et à l'École doctorale de l'Université Bordeaux Montaigne

✉ <https://www.passages.cnrs.fr/>

Lieu(x)

📍 Bordeaux et agglomération



Programme

Master 1 Urba : paysage, éval. env., et projet de territoire

S1 M1 Urbanisme Paysage, Eval. environ. & Projets Territoire

La règle au service du projet	6 crédits
Politiques d'aménagement et de cohésion des territoires	3 crédits
Droit de l'environnement	2 crédits
La règle spatialisée dans projet d'urbanisme : étude de cas	1 crédits
Les champs culturels de l'urbanisme	6 crédits
Histoire politiques urbaines et des doctrines en urbanisme	3 crédits
Ville et sciences sociales	3 crédits
Anglais de l'aménagement 1	3 crédits
Initiation à la démarche scientifique	3 crédits
Analyse et représentation de l'espace et des projets	6 crédits
SIG et CAO pour l'analyse environnementale et territoriale	3 crédits
Représentation graphique et analyse du paysage et territoire	3 crédits
Revitalisat° des communes rurales par le projet d'urbanisme	6 crédits
Revit. urbaine/bioéconomie (agriculture, forêt, bio-énergie)	
Projet de territoire : diagnostic et enjeux	

S2 M1 Urbanisme Paysage, Eval. environ. & Projets Territoire

L'ingénierie financière au service du projet 6 crédits

Financements privés, publics et coopératifs
Ingénierie financière des opérations d'aménagement
Initiation au bilan comptable d'une opération d'aménagement

Les champs du patrimoine 3 crédits

Stage professionnel et mémoire 9 crédits

Séminaire de recherche
Mémoire
Stage

Planification environnementale et paysagère 6 crédits

Histoire et modèles pour planificat° du paysage & territoire
Planificat° et évaluat° environnementale des opérat° d'amén.

Stratégie territoriale en milieu rural 6 crédits

Master 2 Urba : paysage, éval. env., et projet de territoire

S3 M2 Urbanisme Paysage, Eval. environ. & Projets Territoire



Institutions territoriales et acteurs de l'urbanisme	3 crédits	Instruments et acteurs de l'action publique	6 crédits
Défis contemporains de l'urbanisme	6 crédits	Instruments juridiques et fiscaux de l'urbanisme	4 crédits
Sémin. thématiques: habitat, déplac., biodiversité, pollut°		Atelier de planification urbaine	2 crédits
Voyage d'étude		Projet ville-nature en contexte métropolitain	3 crédits
Analyse critique de projets d'urbanisme		L'urbaniste en situation	3 crédits
Éval. des politiques publiques et sociologie de la décision	3 crédits	Intérêts, moyens et limites de la participation citoyenne	2 crédits
Anglais de l'aménagement 2	3 crédits	Les financements de l'urbanisme négocié	1 crédits
Projet d'urbanisme en contexte littoral	6 crédits	Compensation et stratégie environnementale	3 crédits
Communes littorales et fluviales et projets de territoire		Compensation, paiement pour services environnementaux	
Risques et hydrosystèmes dans le projet d'urbanisme		Programmation et planification de la ville nature	6 crédits
Évaluation et projet environnemental	9 crédits	Atelier de projet	4 crédits
Évaluation environnementale et projet d'urbanisme	6 crédits	Avis chef de projet	2 crédits
SIG pour l'analyse territoriale et environnementale	3 crédits	Stage professionnel et méthodologie de mémoire	9 crédits
		Méthodologie de mémoire	
		Positionnement professionnel et stage	

S4 M2 Urbanisme Paysage, Eval. environ. & Projets Territoire
